

RENS, Ivo (2018) : Comment conjurer le réchauffement climatique ?

Dans les milieux des sciences de la Terre, on sait depuis les années 1960, grâce à la courbe de Keeling, que la teneur de l'atmosphère en gaz carbonique (CO₂) croît constamment. On savait depuis un certain temps que le gaz carbonique atmosphérique comportait un effet de serre. On savait aussi que d'autres gaz, à commencer par le méthane y contribuaient aussi, mais dans de moindres proportions.

Dans les années 1980, s'imposa l'idée que la température atmosphérique moyenne du globe terrestre augmentait. C'est toutefois avec une grande prudence que le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988, estima, dans son deuxième rapport, en 1995, que "l'évolution du climat depuis un siècle s'explique mieux en tenant compte d'une influence anthropique, et que cette évolution n'est vraisemblablement pas d'origine naturelle".

Entretemps, au "sommet de la Terre" à Rio de Janeiro en 1992, avait été adoptée la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Relevons que ce texte fut négocié en anglais et que la version anglaise de cet instrument de droit international public parle du "changement climatique" au singulier, ce qui est autrement inquiétant que le pluriel français connotant d'inévitables changements climatiques !

D'où, chez certains scientifiques, la hantise d'un emballement du réchauffement climatique qui, à terme, pourrait rendre la Terre inhabitable, voire la condamner au sort infernal de Vénus. Cette inquiétude est à l'origine du Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Ce protocole visait à réduire, entre 2008 et 2012, d'au moins 5% par rapport au niveau de 1990 les émissions de gaz à effet de serre : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones.

Dans les milieux environnementalistes, au tout début du XXI^e siècle, se fit jour l'idée que, pour s'opposer au réchauffement climatique, il ne suffirait pas de freiner la combustion d'énergies fossiles, grande génératrice de CO₂, mais qu'il faudrait aussi entreprendre de séquestrer le gaz carbonique atmosphérique.

En dépit de quelques notabilités climatosceptiques, des scientifiques et des militants écologistes de plusieurs pays explorèrent des moyens d'action pour activer la séquestration du CO₂ dans les sols.

C'est dans ce contexte que fut officiellement lancée par la France, le 1^{er} décembre 2015, en marge de la COP21, la 21^e conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques signée à Rio en 1992, l'Initiative dite 4 pour 1000.

Cette Initiative vise à organiser mondialement l'accroissement de la fixation du carbone atmosphérique dans les sols par la photosynthèse à raison de 0,4%, soit 4 pour 1000 par an, ce qui permettrait de stopper l'augmentation de la concentration du CO₂ dans l'atmosphère liée aux activités humaines.

Mais pareille entreprise est-elle compatible avec le développement de l'agroécologie ? Et postule-t-elle la poursuite de l'industrialisation de l'agriculture ? Ce sont là quelques-unes des questions que soulève le document "Initiative 4 pour 1000 : Soyons vigilants !" que publia en 2015 également la Coordination Sud, organisation faïtière des ONG françaises de solidarité internationale créée en 1994. En réalité, ce sont deux composantes de la

Coordination Sud, la Commission Climat et Développement et la Commission Agriculture et Alimentation qui ont rédigé cette prise de position que nous croyons utile de présenter à nos lecteurs.

Conditions d'utilisation : ce texte peut être utilisé et partagé aux conditions suivantes :

- créditer l'auteur(e)
- fournir le lien du texte sur le site de la Fondation
- ne pas l'utiliser à des fins commerciales.